

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00236

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2026 ENTRE SAINT-ETIENNE
METROPOLE ET LA BANQUE DES TERRITOIRES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D20220023610

DATE D’AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2026 ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

Un premier protocole 2017-2019 signé entre Saint-Etienne Métropole et la Banque des territoires (BdT) a permis de valoriser le soutien de la BdT aux projets du territoire métropolitain. Il prévoyait notamment une enveloppe de crédits d'ingénierie de 300 000 euros.

Forts du constat de bonne collaboration sur cette première contractualisation, les deux parties ont souhaité réitérer leurs engagements. Une convention pluriannuelle est donc en préparation. La Banque des territoires propose de la conduire sur 5 années pour mieux accompagner les phases de développement du projet métropolitain. Elle permettra :

- de valoriser les interventions en cours de la BdT sur des projets structurants conduits par la Métropole (PPA, société ENR...) ;
- d'ouvrir des perspectives de soutien de la BdT sur un certain nombre de politiques métropolitaines, par le biais de crédits d'ingénierie ou de divers outils financiers.

Le projet de convention couvre de nombreuses politiques métropolitaines : urbanisme commercial, développement et gestion immobilière en matière d'entrepreneuriat, PCAET, stratégie métropolitaine en matière de ressources et gestion énergétiques, projet alimentaire territorial, biodiversité, économie circulaire, économie sociale et solidaire, écosystèmes industriel et santé, stratégie foncière et friches, valorisation des déchets, mobilités douces, transports collectifs et verts.

La convention propose des niveaux distincts d'engagement de la Banque des territoires :

- Des intentions de participation aux projets territoriaux portés par SEM ou ses partenaires publics ou privés, au travers des outils disponibles auprès de la BdT : mise à disposition d'ingénierie, offre de prêts, participation au capital...
- Des cofinancements d'études grâce à une enveloppe de crédits d'ingénierie dédiée à la Métropole stéphanoise.

Le montant de l'enveloppe de crédits d'ingénierie pour la période 2022-2026 est de 300 000 euros.

Les crédits d'ingénierie seront affectés, lors la signature de la convention, grâce à l'annexe financière, en fonction des besoins exprimés par la Métropole.

Les affectations proposées portent sur 10 projets, figurant dans le tableau financier exposé ci-après. La BdT ne peut intervenir au-delà du montant d'autofinancement de SEM, le taux de financement est donc au maximum de 50 %, et ajusté à la discrétion de la BdT.

| ETUDES | BUDGETS/IMPUTATIONS |
|---|---|
| Etude complémentaire à la définition du Schéma d'Urbanisme commercial (SDUC) | Budget Principal : Section d'investissement Opération 457-Schéma d'Urbanisme Commercial |
| AMO management de projet Plan vélo – phase 1 | Budget Principal, Section d'investissement Opération 441-Plan Vélo |
| Pré-étude des tracés dans le cadre de la définition des grands axes structurants du réseau vélo à l'échelle de la Métropole | Budget Principal, Section d'investissement Opération 441-Plan Vélo |
| Elaboration d'un observatoire web SIG des copropriétés sur le territoire métropolitain | Budget Principal, Section d'investissement Opération 416-PLU |
| Etude de faisabilité en vue de la création d'un écosystème du réemploi « Cité circulaire » (recyclerie) et d'une matériauthèque des équipements de seconde vie du BTP | Budget Principal, Section d'investissement Opération 462-Recyclerie, Ressourcerie |
| AMO sur la constitution d'une SEM patrimoniale - | Budget Principal, Section de fonctionnement Chapitre 011 en dépenses- Chapitre 74 en recettes |
| Stratégie foncière et friches | Budget Principal, Section d'investissement Opération 416-PLU |
| Mission d'évaluation de l'expérimentation des véhicules hydrogènes | Budget Annexe Transports, Section d'investissement - Nouvelle opération |
| Etudes amonts pour l'identification des axes structurants TC | Budget Annexe Transports, Section d'investissement, Opération 117-Etudes mobilité et planification. |
| Toiles industrielles Manufacturing et Santé | Budget Principal, Section d'investissement Opération 416-PLU |

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention avec la Banque des territoires,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention entre Saint-Etienne Métropole et la Banque des territoires, ainsi que tout document afférant à ce dossier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU